

Royaume du Maroc



Projet de Loi de Finances  
pour l'année budgétaire  
2023



RAPPORT D'EXECUTION  
BUDGETAIRE ET DE CADRAGE  
MACROECONOMIQUE TRIENNAL

RAPPORT D'EXECUTION  
BUDGETAIRE ET DE  
CADRAGE  
MACROECONOMIQUE  
TRIENNAL





# INTRODUCTION

En conformité avec les dispositions de la Loi Organique n°130.13 relative à la loi de Finances (LOF), qui accordent un intérêt particulier au renforcement de la transparence budgétaire et à l'enrichissement continu de l'information économique et budgétaire destinée au Parlement, le présent Rapport d'Exécution Budgétaire et de Cadrage Macroéconomique Triennal<sup>1</sup> s'inscrit dans l'ambition de mettre en évidence la cohérence entre le budget et les orientations de la politique économique. Il met l'emphase, en effet, sur les orientations budgétaires du gouvernement selon une approche triennale, définit les priorités en matière de politique publique et expose la situation et les perspectives économiques ainsi que la stratégie des finances publiques.

La clef de voûte de ce processus triennal de cadrage budgétaire consiste en une gestion dynamique et une évolution maîtrisée des dépenses, avec la fixation d'objectifs pluriannuels, conformément aux principes de la performance et de la bonne gouvernance. Ces objectifs pluriannuels permettent, en effet, de dépasser les limites de l'exercice budgétaire annuel et de conduire les différents acteurs publics, à concevoir leurs actions sur le moyen terme en renforçant la cohérence des politiques sectorielles avec les objectifs de soutenabilité financière à moyen terme.

Cette démarche, visant à "dépenser mieux", est essentielle pour la réalisation progressive des objectifs stratégiques contenus dans le programme d'actions du Gouvernement, sous la conduite éclairée de Sa Majesté le Roi, que Dieu l'Assiste. Cette approche contribue ainsi à la promotion de la discipline budgétaire et à la réaffectation des ressources budgétaires en faveur d'un développement économique et social équilibré, créateur de richesses et d'emplois et diversifié sur le plan sectoriel et territorial. Ce processus pluriannuel, présenté dans ce rapport, est accompagné d'une information rétrospective qui donne lieu à une mise à jour de la situation d'exécution de la loi de finances et de la dette du Trésor à la mi-année budgétaire, avec notamment une prévision révisée de la situation macroéconomique et budgétaire nationale de clôture de l'année en cours.

Conformément aux Hautes Orientations Royales et aux priorités sectorielles portées par le Nouveau Modèle de Développement du Maroc, le PLF 2023 traduit la ferme volonté du Gouvernement de poursuivre, consolider et amplifier les actions engagées. Il s'inscrit dans un contexte marqué par la persistance des turbulences de l'économie mondiale occasionnées par les goulots d'étranglement dans les chaînes d'approvisionnement, les pressions inflationnistes et les incertitudes liées à l'évolution de la pandémie, exacerbées par le contexte géopolitique tendu marqué par le conflit entre la Russie et l'Ukraine, au regard de l'envolée des prix des denrées de base et des produits énergétiques.

Au niveau national, l'économie marocaine, présentant des tendances mitigées qui sont freinées par le comportement timide des activités secondaires, reste soutenue par la bonne performance de l'investissement public et des activités tertiaires, ainsi que par une nette amélioration de la situation épidémiologique favorisée, notamment, par les progrès réalisés

---

<sup>1</sup> Ce rapport fusionne le Rapport Préalable au Budget et la Revue du Milieu d'année.

au niveau de la campagne de vaccination menée par notre pays et l'instauration du passe sanitaire. Le Maroc s'est distingué, en effet, par sa capacité à tirer profit de la crise de la COVID-19 pour en faire une opportunité et donner une forte impulsion à un ambitieux programme de réformes transformatrices, notamment celles liées au chantier de la protection sociale. Le but étant de renouer progressivement avec une croissance plus forte, résiliente et plus équitable, de soutenir les entreprises et les ménages, particulièrement ceux à faible revenu, pour faire face à la hausse du coût de la vie, et de surmonter certains obstacles structurels qui ont limité par le passé la performance de notre économie.

Dans ce contexte, le PLF 2023 met en avant quatre axes prioritaires à caractère structurel visant le renforcement des fondements de l'Etat social, la relance de l'économie nationale à travers le soutien de l'investissement, la consécration de la justice spatiale et le rétablissement des marges budgétaires pour assurer la pérennité des réformes.

A travers la concrétisation du PLF 2023, la croissance économique devrait se situer à 4,5% en 2023<sup>2</sup>, après une croissance estimée à 1,5% en 2022, et ce, tout en se basant sur un ensemble d'hypothèses portant sur l'environnement national et sur des éléments d'incertitude qui pèsent sur l'évolution de la conjoncture internationale. Ces hypothèses fixent, notamment, la production céréalière à 75 millions de quintaux, le cours du gaz butane à 700 dollars la tonne, le taux de change dollar/dirham à 9,8, et la demande étrangère adressée au Maroc (hors produits de phosphates et dérivés) à 4,5%. A l'horizon 2025, les projections tablent sur une poursuite du dynamisme de l'activité économique nationale pour enregistrer une croissance de 3,8%, confortée par une situation sanitaire normalisée et une priorisation des dépenses efficaces favorables à la croissance. Dans la même lignée, la croissance annuelle moyenne au cours de la période 2023-2025 serait de 4%.

En vue de mettre davantage en lumière les différents aspects cités ci-haut, la présente édition du Rapport d'Exécution Budgétaire et de Cadrement Macroéconomique Triennal aborde dans sa première partie l'évolution récente de l'économie marocaine dans le contexte mondial ainsi que les perspectives d'évolution des principaux indicateurs macroéconomiques. La seconde partie met en relief l'état de l'exécution budgétaire et de la dette au titre de l'année 2021 et à fin juin 2022, ainsi que les projections révisées des finances publiques au titre de l'année en cours. Pour sa part, la troisième partie de ce rapport est dédiée aux orientations et aux perspectives macroéconomiques 2023-2025.

---

<sup>2</sup> Les prévisions sont élaborées au mois de juillet et peuvent, éventuellement, faire objet de révision.

# I. EVOLUTION ET PERSPECTIVES MACROECONOMIQUES

## I.1. Situation récente de l'économie mondiale

Après une année 2020 ayant connu une forte contraction des PIB de la majorité des pays du monde, l'année 2021 a été celle de la reprise économique. Après une contraction de -3,1% du PIB mondial en 2020, ce dernier a augmenté de 6,1% en 2021 d'après les données du FMI. La plupart des pays ont profité de la reprise de l'économie mondiale, qu'il s'agisse des pays avancés dont le PIB a progressé de 5,2% après une contraction de -4,5%, ou des pays émergents et en développement dont le PIB a progressé de 6,8% après une contraction de -2%.

Alors que la pandémie a plus fortement impacté les pays avancés, la reprise a été plus vigoureuse dans les pays émergents et en développement. C'est ainsi que le PIB de la zone Euro a augmenté de 5,4% en 2021 après sa contraction de -6,3% en 2020 tandis que celui des pays émergents et en développement de l'Asie a augmenté de 7,3% en 2021 après un repli de seulement -0,8% en 2020. L'Afrique subsaharienne a connu, quant à elle, une reprise modérée avec un taux de croissance du PIB de 4,6% après une contraction modérée en 2020 de -1,6%.

D'après les prévisions du FMI<sup>3</sup>, l'année 2022 devrait être celle du tassement des taux de croissance. En effet, après avoir crû de 6,1% en 2021, l'économie mondiale devrait poursuivre sa tendance haussière en 2022, mais à un rythme moindre, puisque la croissance du PIB ne serait que de 3,2%. Cette dynamique concernera, à des rythmes différents, la plupart des pays en 2022. Le groupe des pays émergents et en développement de l'Asie devrait connaître la croissance la plus vigoureuse avec un taux de croissance qui devrait atteindre 4,6%. Pour les pays avancés, la croissance devrait se situer à 2,5%. Ce taux est en net recul par rapport à 2021, mais demeure proche de la moyenne d'avant la pandémie.

### ► Économies avancées

Les économies avancées ont connu une forte reprise en 2021. Elles ont réalisé, selon le FMI, une croissance de 5,2% en 2021. Ces économies devraient connaître un tassement de leur croissance qui devrait se situer à 2,5% en 2022 et atteindrait 1,4% en 2023.

La reprise économique de ces pays se fait à des rythmes différents. L'économie allemande a réalisé une croissance de 2,9% en 2021 après une récession de -4,6% en 2020. À l'inverse, les principaux partenaires du Maroc, en l'occurrence la France et l'Espagne, ont réalisé des taux de croissance nettement plus importants. L'économie française a réalisé un taux de croissance de 6,8% en 2021 après une récession de -7,9% en 2020. L'Espagne a réalisé un taux de croissance de 5,1% en 2021 après une profonde récession en 2020 de -10,8%. Les autres pays partenaires du Maroc ont aussi connu d'importantes reprises. Ainsi, l'Italie a vu son taux de croissance atteindre 6,6% en 2021 après une contraction de -9% en 2020, et le Royaume-Uni a enregistré un taux de croissance de 7,4% en 2021 après une contraction de -9,3% en 2020.

---

<sup>3</sup> Juillet 2022.

L'économie des États-Unis a, quant à elle, connu une croissance de 5,7% en 2021 après une récession moins intense que dans le reste du monde, puisque son économie ne s'est contractée que de -3,4% en 2020. En Asie, l'économie du Japon connaît une reprise modérée avec un taux de croissance de 1,7% en 2021 après une récession de -4,5% en 2020. La Corée du Sud enregistre quant à elle une reprise plus prononcée avec un taux de croissance de 4,1% en 2021 après une légère contraction en 2020 de l'ordre de -0,7%.

Les prévisions pour 2022 montrent un tassement de la croissance pour tous les pays avancés. Ainsi, ces pays devraient voir leurs économies croître de 2,5% en 2022 et de 1,4% en 2023 après 5,2% en 2021.

D'après les prévisions du FMI, l'économie de la zone Euro devrait enregistrer une croissance de 2,6% en 2022 et de 1,2% en 2023, après une croissance de 5,4% en 2021. L'Espagne et la France devraient enregistrer des croissances respectives de 4% et de 2,3% en 2022 pour passer à 2% et 1% en 2023. L'Italie devrait quant à elle connaître un tassement plus prononcé avec un taux de croissance de 3% en 2022 et 0,7% en 2023. Le Royaume-Uni devrait enregistrer une croissance de 3,2% en 2022 et de 0,5% en 2023.

L'économie des États-Unis devrait enregistrer une croissance similaire à celle de la zone Euro avec un taux prévu en 2022 de 2,3%. En 2023, cette croissance devrait rester proche de celle de la zone Euro avec un taux prévu de 1%. L'économie du Japon devrait quant à elle enregistrer une stabilisation de sa croissance et devrait réaliser en 2022 et 2023 une croissance similaire à celle de 2021, soit 1,7%.

#### ► Économies émergentes

L'année 2021 a aussi été une année de reprise pour les pays émergents. Le groupe des pays émergents et en développement a connu une croissance de 6,8%. Les pays émergents et en développement de l'Asie ont connu un retour de la croissance à son niveau d'avant la pandémie avec un taux de 7,3% en 2021 après une légère contraction de -0,8% en 2020. La plupart des pays du groupe ont connu une forte reprise. La Chine réalise, en effet, un taux de croissance de 8,1% en 2021 après 2,2% en 2020, et l'Inde enregistre un taux de croissance de 8,7% après une profonde récession de -6,6% en 2020. Ce groupe devrait connaître une croissance moindre en 2022 et 2023 avec, respectivement, des taux de 4,6% et 5%.

Les pays émergents et en développement d'Europe ont connu une forte reprise en 2021 avec un taux de croissance de 6,7% après une contraction de -1,8% en 2020. Cette reprise concerne l'ensemble des pays du groupe. Malgré le fait que la Turquie n'a pas connu de récession, mais seulement une décélération de la croissance en 2020 avec un taux de 1,8%, elle réalise l'une des plus rapides reprises en 2021 avec un taux de croissance de 11%. Ce groupe de pays devrait connaître une récession en 2022 qui s'explique entièrement par la guerre entre la Russie et l'Ukraine. Les pays qui ne sont pas directement concernés par la guerre devraient connaître seulement un tassement de leur croissance, d'après les prévisions disponibles.

La région de l'Amérique Latine et les Caraïbes a connu une forte reprise en 2021 avec un taux de croissance 6,9% après une forte récession de -6,9% en 2020. Cette reprise concerne presque tous les pays de la région à l'exception de certaines économies insulaires qui

dépendent du tourisme. En 2022, la croissance de la région serait moins prononcée pour se situer à 3%, favorisée par les économies insulaires qui devraient, elles aussi, retrouver le chemin de la croissance durant l'année en cours.

La région du Moyen-Orient et de l'Asie centrale a connu une importante reprise en 2021 avec un taux de croissance global de 5,8%. Cette reprise a concerné tous les pays de la région sauf le Yémen qui est toujours affecté par la guerre. La croissance devrait se poursuivre en 2022 avec un léger recul du taux qui devrait se situer à 4,8% d'après les prévisions du FMI.

L'Afrique subsaharienne n'a connu qu'une faible récession en 2020 avec une reprise tout aussi modérée avec un taux de croissance de 4,6% en 2021. Hormis quelques exceptions, tous les pays africains réalisent des taux de croissance positifs dont certains sont même à deux chiffres comme le Botswana qui a réalisé un taux de croissance de 12,5% et le Rwanda avec 10,2%. En 2022, tous les pays de l'Afrique subsaharienne devraient connaître des taux de croissance positifs mais à un rythme moindre puisque le taux de croissance de la région devrait passer à 3,8%.

## **I.2. Analyse de la situation macroéconomique nationale en 2021**

Au niveau national, l'année 2021 a été marquée par la reprise après une année difficile due à la pandémie mondiale de la COVID-19 et à la baisse de la production agricole. Ainsi, après une contraction de -7,2% en 2020, l'économie nationale a enregistré une croissance de 7,9% en 2021. Cette reprise a bénéficié de la levée des restrictions sanitaires, de l'amélioration de la conjoncture internationale, mais aussi d'une importante hausse de la production céréalière qui a atteint 103,2 millions de quintaux après une production de 32 millions de quintaux en 2020. Ainsi, grâce à la croissance de la branche de l'agriculture, mais aussi celle de la pêche, le secteur des activités primaires a vu sa valeur ajoutée augmenter de 17,6% en 2021 pour contribuer à hauteur de 2 points de pourcentage à la croissance de la valeur ajoutée totale.

Le secteur des activités secondaires a connu une importante reprise en 2021 avec un taux de croissance de sa valeur ajoutée de 6,8%. Cette dynamique a été rendue possible grâce à la reprise de l'activité de construction dont la valeur ajoutée a augmenté de 10,7%, contribuant de 2,3 points de pourcentage à la croissance du secteur, de celle de la distribution d'électricité et de gaz-distribution d'eau, réseau d'assainissement et traitement des déchets dont la valeur ajoutée a augmenté de 6,5% avec une contribution à hauteur d'un point de pourcentage à la croissance du secteur, ainsi que du comportement favorable de l'industrie alimentaire dont la valeur ajoutée a augmenté de 4,9% pour contribuer à hauteur de 0,8 points de pourcentage à la croissance du secteur. En conséquence, les activités secondaires ont contribué à hauteur de 2 points de pourcentage à la croissance de la valeur ajoutée totale.

Le secteur des activités tertiaires, qui a été en 2020 le plus affecté par la pandémie, a été le premier contributeur à la croissance de la valeur ajoutée totale en 2021 avec une contribution de 3,8 points de pourcentage. Il a bénéficié de la reprise de l'activité des branches les plus durement affectées par la pandémie, notamment la branche de l'hébergement et la restauration dont la valeur ajoutée a progressé de 32% et celle du commerce dont la valeur ajoutée a augmenté de 7,9%.

### ► Contribution des éléments de la demande

Grâce à la reprise de l'activité économique au niveau mondial, les exportations du Maroc ont progressé de 8,7%, ce qui s'est traduit par une contribution de 2,7 points de pourcentage à la croissance du PIB. Cette contribution a été largement annulée par la hausse des importations qui ont augmenté de 11,8%, contribuant à hauteur de -4,5 points de pourcentage à la croissance du PIB. Ainsi, le solde des échanges extérieurs présente une contribution négative qui s'élève à -1,8 point de pourcentage à la croissance du PIB.

La croissance du PIB a ainsi principalement bénéficié de la croissance de la consommation finale des ménages qui a contribué à hauteur de 4,8 points de pourcentage à la croissance grâce à un taux de 8,2%. L'investissement, quant à lui, a contribué à la croissance à hauteur de 3,8 points de pourcentage, dont 2,4 points sont attribuables à la croissance de la formation brute de capital fixe qui s'est située à 9,3%.

Enfin, la croissance du PIB a été aussi portée par la consommation finale des administrations publiques, qui, après une stagnation en 2020, a connu une augmentation de 5,6% en 2021 et a contribué à hauteur de 1,1 point de pourcentage à la croissance du PIB.

## I.3. Projections pour l'économie nationale en 2022

L'année 2021 a été l'année de la reprise après la récession liée à la pandémie. L'année 2022 est, en revanche, celle du tassement de la croissance économique. Ainsi, après une production céréalière de 103,2 millions de quintaux en 2021, la production en 2022 devrait s'établir à seulement 32 millions de quintaux. En d'autres termes, après une année 2021 exceptionnelle, l'année 2022 devrait être celle de la correction.

En ce qui concerne le secteur agricole, la campagne de 2021-2022 sera marquée par une baisse importante de la production céréalière par rapport à la campagne précédente pour se situer à 32 millions de quintaux. Cette baisse sera reflétée par la valeur ajoutée agricole qui devrait se contracter de -13% après une croissance de 17,8% en 2021.

Les activités non agricoles devraient continuer à s'inscrire sur une tendance haussière, mais à un rythme moindre qu'en 2021. Après une forte reprise en 2021 de 6,6%, ces activités devraient croître au taux de 3,8% en 2022. Ces activités subissent l'effet de la correction après une année 2021 de forte croissance et reflètent en partie la baisse de la demande étrangère adressée au Maroc qui devrait augmenter de 5,2% en 2022 après 7,7 en 2021. Cela devrait aboutir à une croissance du PIB non agricole de 3,3% en 2022.

La combinaison de ces facteurs devrait aboutir à une correction du taux de croissance de l'économie nationale qui devrait enregistrer un rythme de 1,5% en 2022 après une croissance exceptionnelle de 7,9% en 2021.

Cette croissance devrait être portée par le maintien de la demande de consommation des administrations publiques impactée par la consommation finale des ménages qui devrait se stabiliser pour enregistrer une croissance de 0,8% en 2022 après une forte hausse de 8,2% en 2021. Ainsi, la consommation des administrations publiques devrait augmenter en 2022 de 5,6%, soit d'un niveau égal à celui observé en 2021. La formation brute de capital fixe devrait continuer sa progression en 2022 à un rythme moindre qu'en 2021 pour se situer à 4,3%

après 9,2% en 2021. Quant aux échanges extérieurs, les exportations devraient augmenter de 10,3% en 2022 après 8,7% et les importations seraient en hausse de 6,8% après 11,8% en 2021.

**Tableau n° 1 : Evolution des agrégats macroéconomiques sur la période 2019-2022**

	2019	2020	2021	Prévisions initiales 2022 (A)	Prévisions actualisées 2022 (B)	Ecart (B) -(A)
Taux de croissance du PIB en volume (%)	2,9	-7,2	7,9	3,2*	1,5	-1,7
Taux de croissance du PIB hors agriculture en volume (%)	3,8	-7,1	6,8	3,7*	3,3	-0,4
Taux d'investissement (en % du PIB)	30,6	28,8	31,1	31,4*	32	+0,6
Taux d'inflation (%)	0,2	0,7	1,4	1,2	5,3	+4,1
PIB aux prix courants (en milliards de DH)	1240	1152	1284	1222*	1367	+146
Variation du PIB aux prix courants (%)	3,7	-7,1	11,4	4,8*	6,5	+1,7

(\*) Base 2007

**Tableau n° 2 : Croissance sectorielle en volume sur la période 2019-2022**

Valeur ajoutée	2019	2020	2021	Prévisions initiales 2022*	Prévisions actualisées 2022 (B)	Ecart (B) -(A)
				(A)		
Secteur Primaire (%)	-3,9	-7,1	17,6	-0,3	-12,0	-11,7
Secteur Secondaire (%)	4,1	-5,2	6,8	3,4	3,8	+0,4
Secteur Tertiaire (%)	3,4	-7,4	6	3,8	3,8	0

(\*) Base 2007

Les écarts dus à la révision des prévisions sont presque entièrement attribuables au choc de production agricole lié à la sécheresse que connaît le Maroc cette année. Les prévisions pour les secteurs secondaire et tertiaire demeurent quasi inchangées alors celle du secteur primaire a été substantiellement révisée, ce qui a induit une révision prononcée du taux de croissance du PIB.

## 1.4. Perspectives de l'économie nationale en 2023<sup>4</sup>

Les prévisions pour l'année 2023 reposent sur un ensemble d'hypothèses concernant l'environnement national et international.

Pour l'environnement international, l'exercice de prévision adopte les hypothèses suivantes :

- Une croissance de la demande étrangère adressée au Maroc de 4,5% ;
- Un cours moyen du baril de Brent à 98,6 dollars ;
- Un taux de change Euro Dollar en 2023 égal à son niveau de 2022 de 1,083 ;
- Un taux de change de l'Euro contre le Dirham de 10,640 et un taux de change du Dollar contre le Dirham de 9,824 en 2023.

Tenant compte de l'hypothèse d'une campagne agricole de 75 millions de quintaux, la valeur ajoutée agricole devrait significativement augmenter et enregistrer une croissance de sa valeur ajoutée de 12,9%. Cette croissance est essentiellement due à l'effet de base compte tenu du retour à une campagne normale après une année de sécheresse. La valeur ajoutée non agricole devrait, quant à elle, continuer sa croissance à un rythme proche de celui de l'année précédente puisqu'elle devrait poursuivre sa hausse pour enregistrer 3,6% en 2023 après 3,8% en 2022.

Tout en restant dynamique en 2022, la croissance de la demande étrangère adressée au Maroc devrait continuer à se tasser. Elle devrait augmenter de 4,5% en 2023 après 5,2% en 2022 et 7,7% en 2021. Cela devrait induire une croissance des exportations de 9,6% après 10,3% en 2022. La croissance des importations devrait, quant à elle, se situer à 6,7% après 6,8% en 2022.

La conjugaison de ces éléments devrait aboutir à une croissance de l'économie nationale au taux de 4,5% en 2023. Cette accélération traduit l'effet de la consolidation de la croissance de la valeur ajoutée non agricole et le rétablissement de la croissance du secteur agricole. Ainsi, les activités primaires devraient voir leur valeur ajoutée augmenter de 12% en conséquence de l'hypothèse du rétablissement de la campagne agricole. Les secteurs secondaire et tertiaire devraient consolider leurs taux de croissance et poursuivre leur amélioration pour atteindre respectivement 3,3% et 3,8% en 2023.

Du côté de la demande, la croissance devrait être portée par une contribution des exportations qui devrait s'élever à 3,8 points de pourcentage, mais dont la majeure partie sera absorbée par la croissance des importations dont la contribution devrait se situer à -3,3 points de pourcentage. Ce qui, in fine, aboutit à une contribution des échanges extérieurs à la croissance du PIB légèrement positive de l'ordre de 0,5 point de pourcentage.

La demande de consommation finale devrait contribuer à hauteur de 1,9 point de pourcentage, essentiellement portée par la contribution de la croissance de la consommation des ménages à hauteur de 1,3 point de pourcentage à la croissance du PIB. La formation brute de capital fixe devrait quant à elle contribuer à hauteur de 1,1 point de pourcentage.

À partir de 2024, les prévisions tablent sur une correction de la croissance pour se stabiliser à son niveau de ces dernières années.

<sup>4</sup> Les prévisions sont élaborées au mois de juillet et peuvent, éventuellement, faire objet de révision.

## II. Exécution budgétaire et actualisation

### II.1. Situation de l'exécution budgétaire de l'année 2021

La situation des charges et ressources du Trésor à fin 2021 fait ressortir un déficit budgétaire de 70,9 MMDH, contre 82,3 MMDH un an auparavant. Cette évolution recouvre une augmentation des recettes (+26,7 MMDH) plus importante que celle des dépenses (+15,2 MMDH). Rapporté au PIB<sup>5</sup>, le déficit budgétaire s'est établi à 5,5%, contre 7,1% en 2020, soit une amélioration de 1,6 point, et ce en ligne avec les prévisions de la loi de finances.

L'exécution de la loi de finances (LF) en 2021 s'est déroulée dans un contexte de reprise soutenue de l'activité économique après le choc de 2020, en relation notamment avec le raffermissement de la demande intérieure et des échanges extérieurs et la bonne campagne agricole, parallèlement aux progrès accomplis en matière de vaccination. Les recettes fiscales ont ainsi enregistré une bonne performance, en dépit de l'effort prononcé de remboursement des crédits de TVA. En parallèle, les dépenses ont connu une hausse sous l'effet, principalement, des dépenses de personnel en lien avec les mesures du dialogue social et des rappels, de la compensation suite au renchérissement des cours internationaux du gaz butane, et du maintien de l'effort soutenu de l'investissement.

Comparativement aux prévisions de la loi de finances 2021, les résultats font ressortir une bonne tenue des recettes (taux de réalisation de 108%), notamment fiscales, qui a permis de compenser largement l'augmentation des dépenses (106%).

Par comparaison à fin décembre 2020, les recettes ont enregistré, sur une base nette des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux, une hausse de près de 26,7 MMDH ou 11,6%.

Les recettes fiscales se sont nettement améliorées à l'exception de l'IS qui a reculé en relation notamment avec la baisse de l'activité en 2020. Globalement, les recettes fiscales se sont inscrites en hausse de 15,6 MMDH ou 7,8%, enregistrant ainsi un taux de réalisation de 109,6%. Cette augmentation est de 19,5 MMDH ou 9,8% si l'on tient compte de la contribution de solidarité affectée, en 2021, au Fonds d'appui à la protection sociale et à la cohésion sociale. Les remboursements des crédits de TVA ont pour leur part atteint un montant total de 13 MMDH, soit une hausse de 2,3 MMDH par rapport à 2020 et près de 5 MMDH par rapport à la prévision de la LF.

Par nature d'impôt et de taxe, les principales évolutions ayant caractérisé le comportement des recettes fiscales se présentent comme suit :

- Recul des recettes de l'IS de 4,3 MMDH (-8,8%) suite principalement au repli des versements au titre des acomptes (-3,6 MMDH ou -11,3%), ainsi que du complément de régularisation (-411 MDH ou -6,8%) ;
- Progression de l'IR de 4 MMDH ou 10%, suite notamment à l'augmentation des recettes générées par l'IR sur salaires (+1,6 MMDH) et sur les profits fonciers (+1 MMDH),

<sup>5</sup> Base 2014

conjuguée à l'effet du contrôle fiscal (+1,5 MMDH) et des deux opérations de régularisation spontanée de la situation fiscale du contribuable (+836 MDH) ;

- Hausse des recettes de la TVA à l'intérieur de 834 MDH (+3,8%), couvrant une augmentation des recettes brutes de 2,4 MMDH, sous l'effet du redressement de la consommation des ménages, et une accélération des remboursements des crédits de TVA à la charge du budget général ;
- Augmentation notable de la TVA à l'importation de 8,4 MMDH (+24,6%), des taxes intérieures de consommation de 3,6 MMDH (+13%) et des droits de douane de 2,4 MMDH (+25,3%), en liaison respectivement avec la progression des importations (+24,7%) et des mises à la consommation ;
- Amélioration des recettes au titre des droits d'enregistrement et de timbre de près de 2,6 MMDH (+19,3%), dans le sillage notamment de la reprise de la demande adressée au secteur de l'immobilier et de l'augmentation des crédits à l'habitat.

Les recettes non fiscales se sont établies à près de 26,1 MMDH, affichant une hausse de 6,5 MMDH (+33%) par rapport au niveau enregistré à fin 2020. Ces recettes proviennent essentiellement :

- des versements effectués par les EEP pour un montant de 9,8 MMDH résultant principalement du versement des dividendes de l'OCP (4,1 MMDH), de l'Agence nationale de la conservation foncière, du cadastre et de la cartographie (3 MMDH), de Bank Al-Maghrib (954 MDH) et de Maroc Télécom (659 MDH) ;
- des produits divers des ministères pour un montant de 6,7 MMDH, contre 4,9 MMDH ;
- du produit de cession des participations de l'Etat pour un montant de 5,4 MMDH dont 5,3 MMDH au titre de la cession de 35% du capital de Marsa Maroc et 110 MDH au titre de la cession de la totalité de la participation dans le capital de la société « Foncière Université Internationale de Rabat » ;
- des recettes issues des mécanismes innovants pour un montant de 11,9 MMDH, contre 2,6 MMDH ;
- de la redevance gazoduc pour 763 MDH contre 399 MDH ;
- des fonds de concours pour un montant de 1,5 MMDH contre 5,3 MMDH.

S'agissant du taux de réalisation des recettes non fiscales, il s'est chiffré à près de 99%.

Pour leur part, les dépenses ordinaires ont été contenues à 252,3 MMDH, dégageant ainsi un taux d'exécution de 102,2% par rapport aux prévisions de la LF 2021. La charge de la compensation a, en effet, affiché un dépassement de 8,3 MMDH par rapport aux prévisions, en liaison notamment avec l'augmentation des cours du gaz butane. Les dépenses de biens et services ont, par contre, affiché une économie de 2,4 MMDH. Quant aux intérêts nets de la dette, ils ont enregistré une légère économie de près de 563 MDH.

Ces évolutions des recettes et dépenses ordinaires ont permis de réaliser un solde ordinaire positif de 3,5 MMDH, contre une prévision de -10 MMDH.

En ce qui concerne les dépenses d'investissement, les émissions à ce titre ont atteint un

montant 77,7 MMDH, soit un taux de réalisation de 114,1%. Si l'on exclut l'opération exceptionnelle, de la dotation de 15 MMDH au Fonds Mohammed VI pour l'investissement, réalisée en 2020, les dépenses d'investissement ont enregistré une progression de près de 6,8 MMDH par rapport à l'année 2020.

Pour leur part, les comptes spéciaux du Trésor ont dégagé un solde excédentaire de 3,4 MMDH résultant à raison de 3,5 MMDH de l'excédent dégagé par le Fonds «Part des collectivités territoriales dans le produit de la TVA».

Compte tenu de ces évolutions et d'une réduction des opérations en instance de 4,7 MMDH, la situation des charges et ressources du Trésor a dégagé un besoin de financement de l'ordre de 75,6 MMDH. Ce besoin a été couvert par le recours au marché de la dette intérieure et la mobilisation de financements extérieurs pour des flux nets respectifs de 46,5 MMDH et 8,1 MMDH, ainsi que par la hausse des dépôts au Trésor (+14,5 MMDH) et d'un encaissement net au titre des placements sur le marché monétaire (+3,3 MMDH).

## II.2. Exécution à mi-parcours et prévisions de clôture de l'année budgétaire 2022

- ▶ Analyse de la mobilisation des recettes ordinaires du budget général
  - Situation des recettes fiscales et précisions sur les écarts de réalisation

Tableau n° 3 : Réalisation des recettes fiscales au 30 juin 2022 en MMDH

Recettes fiscales	2021	Prévisions 2022 (A)	Réalisations au 30 juin 2022	Prévisions ajustées 2022 (B)	Ecart (B) - (A)	Ecart (B) - (A) en %
<b>Impôts directs et taxes assimilées</b>	<b>91,2</b>	<b>98,6</b>	<b>62,3</b>	<b>109,3</b>	<b>+10,6</b>	<b>+10,8%</b>
Taxe Professionnelle	0,1	0,2	0,1	0,2	0,0	0,0%
Impôt sur les Sociétés	44,9	52,1	35,5	61,1	+9,1	+17,4%
Impôt sur le Revenu	44,4	43,2	25,6	44,9	+1,7	+4,0%
Taxe d'Habitation	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0%
Contribution Sociale de Solidarité sur les bénéfices	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	-
Autres (à préciser)	1,7	3,1	1,2	3,0	-0,1	-4,4%
<b>Impôts indirects</b>	<b>104,7</b>	<b>105,4</b>	<b>57,4</b>	<b>113,6</b>	<b>+8,2</b>	<b>+7,8%</b>
<b>Taxes intérieures de consommation</b>	<b>30,9</b>	<b>31,0</b>	<b>15,0</b>	<b>31,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0%</b>
Tabacs manufacturés	11,8	11,8	5,8	12,5	0,7	+5,8%
Produits énergétiques	16,8	17,2	8,1	16,1	-1,0	-5,9%

Autres (à préciser)	2,4	2,0	1,1	2,3	+0,3	+17,0%
Taxe sur la Valeur Ajoutée	73,8	74,4	42,4	82,7	+8,2	+11,1%
A l'intérieur	31,4	31,3	15,4	31,4	+0,1	+0,2%
A l'importation	42,4	43,1	26,9	51,3	+8,2	+18,9%
Droits de douane	11,9	12,1	6,8	13,7	+1,7	+13,7%
Droits d'enregistrement et de timbres	15,8	14,9	9,8	15,5	+0,5	+3,6%
<b>Total des recettes fiscales</b>	<b>223,6</b>	<b>231,0</b>	<b>136,3</b>	<b>252,1</b>	<b>+21,1</b>	<b>+9,1%</b>

Les recettes fiscales se sont chiffrées à près de 136,3 MMDH, en hausse de 24,6 MMDH (+22%) par rapport à la même période de 2021. Comparativement aux prévisions de la loi de finances 2022, ils ont affiché un taux de réalisation prononcé se chiffrant à 59%.

▪ Situation des recettes non fiscales et précisions sur les écarts de réalisation

Tableau n° 4 : Réalisation des recettes non fiscales au 30 juin 2022 en MMDH

Recettes non fiscales	2021	Prévisions 2022 (A)	Réalisations au 30 juin 2022	Prévisions ajustées 2022 (B)	Ecart (B) - (A)	Ecart (B) - (A) en %
Produits des cessions de participations de l'Etat	5,4	5,0	0,0	0,0	-5,0	-100,0%
Produits de monopoles, d'exploitations et des participations financières de l'Etat	10,7	14,0	3,9	14,1	+0,2	+1,1%
Revenus du domaine de l'Etat	0,5	0,4	0,2	0,4	0,0	0,0%
Recettes diverses	16,9	2,4	6,0	2,4	0,0	0,0%
Recettes en atténuation des dépenses de la dette	1,7	1,0	0,3	1,0	0,0	0,0%
Redevance gazoduc	0,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0%
Fonds de concours et dons	1,5	0,0	0,6	0,0	0,0	0,0%
<b>Total des recettes non fiscales</b>	<b>37,5</b>	<b>22,7</b>	<b>11,1</b>	<b>17,9</b>	<b>-4,8</b>	<b>-21,3%</b>

Les recettes non fiscales se sont établies à 11,1 MMDH, affichant une baisse de 1,4 MMDH

(-11,1%) par rapport au niveau enregistré à fin juin 2021, recouvrant les principales évolutions suivantes :

- La baisse des produits de monopole et de participations de 1,2 MMDH.
- Le recul des recettes en atténuation de dépenses de près de 1 MMDH.
- La hausse des recettes diverses de 1 MMDH.

S'agissant du taux de réalisation des recettes non fiscales, il s'est chiffré à 48,7%.

► Analyse de l'exécution des dépenses ordinaires du budget général

Dépenses ordinaires	2021	Prévisions 2022 (A)	Réalisations au 30 juin 2022	Prévisions ajustées 2022 (B)	Ecart (B) - (A)	Ecart (B) - (A) en %
<b>Dépenses de fonctionnement dont :</b>						
- Dépenses de personnel	140,5	147,5	74,2	147,5	0,0	0,0%
- Dépenses de matériel et dépenses diverses	54,9	55,7	31,5	55,7	0,0	0,0%
- Charges communes	24,5	28,6	20,8	44,6	+16,0	+56,0%
- Dépenses relatives aux remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux	9,7	8,1	5,6	8,1	0,0	0,0%
- Dépenses imprévues et dotations provisionnelles	0,0	2,2	0,0	2,2	0,0	0,0%
<b>Dépenses en intérêts et commissions se rapportant à la dette publique</b>	28,6	29,1	17,2	29,1	0,0	0,0%
<b>Total des Dépenses ordinaires du budget général</b>	<b>258,2</b>	<b>271,2</b>	<b>149,3</b>	<b>287,2</b>	<b>+16,0</b>	<b>+5,9%</b>

Les dépenses ordinaires se sont situées à près de 149,3 MMDH, enregistrant ainsi un taux d'exécution de 55% et une hausse de 13,5% (+17,7 MMDH) par rapport à fin juin 2021.

Les dépenses de fonctionnement émises ont été de 132,1 MMDH, dont 74,2 MMDH ont concerné les traitements et salaires qui enregistrent une hausse de 3,7%. Les dépenses de matériel ont augmenté de 16,7% (31,5 MMDH contre 27 MMDH) et les dépenses des charges communes ont enregistré une hausse de 89,5% (20,8 MMDH contre 11 MMDH) en raison de l'augmentation de 155,2% des émissions de la compensation (16,1 MMDH contre 6,3 MMDH). La part du budget général dans les remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux a augmenté de 32% en raison de la hausse des remboursements de la TVA à l'intérieur (4,9 MMDH contre 3,7 MMDH).

Les charges en intérêts de la dette ont été de 17,2 MMDH à fin juin 2022 contre 17,8 MMDH à fin juin 2021, en baisse de 3,6% ou -645 MDH. Cette diminution s'explique par la baisse des charges en intérêts de la dette intérieure de 3,5% (14,8 MMDH contre 15,3 MMDH) et de celles de la dette extérieure de 4,4% (2,4 MMDH contre 2,5 MMDH).

► Analyse du solde ordinaire

Tableau n° 6 : Situation du solde ordinaire du Budget général au 30 juin 2022 en MMDH					
	2021	Prévisions 2022 (A)	Solde au 30 juin 2022	Prévisions ajustées 2022 (B)	Ecart (B) - (A)
Solde ordinaire	2,9	-17,5	-1,9	-17,2	+0,2

Le solde ordinaire s'est établi à -1,9 MMDH contre -7,4 MMDH à fin juin 2021, soit une amélioration de 5,5 MMDH.

► Dépenses d'investissement :

Tableau n° 7 : Exécution des dépenses d'investissement au 30 juin 2022 en MMDH					
	2021	Prévisions 2022 (A)	Réalisations au 30 juin 2022	Prévisions ajustées 2022 (B)	Ecart (B) - (A)
Dépenses d'investissement du budget général	82,3	87,4	39,6	87,4	0,0

Les émissions à ce titre se sont établies à près de 39,6 MMDH contre près de 32 MMDH à fin juin 2021, soit une hausse de 7,6 MMDH. Ces résultats recouvrent :

- Une augmentation des émissions réalisées par les ministères de 24,7% (+4,1 MMDH) pour se situer à 20,9 MMDH ;
- Une hausse des charges communes de 22,6% (+3,4 MMDH) pour s'établir à 18,7 MMDH.

► Solde du budget général (hors produits des emprunts et amortissement de la dette)

Tableau n°8 : Situation du solde du budget général au 30 juin 2022 en MMDH					
	2021	Prévisions 2022 (A)	Solde au 30 juin 2022	Prévisions ajustées 2022 (B)	Ecart (B) - (A)
Solde du budget général	-79,4	-104,9	-41,5	-104,6	+0,2

- Mobilisation des recettes et de l'exécution des dépenses au 30 juin 2022 des budgets des services de l'Etat gérés de manière autonome

**Tableau n°9 : Réalisations des Services de l'Etat gérés de manière autonome au 30 juin 2022 en MMDH**

	2021	Prévisions 2022 (A)	Réalisations au 30 juin 2022	Prévisions ajustées 2022 (B)	Ecart (B) - (A)
Recettes des budgets des SEGMA	2,6	2,2	0,9	2,2	0
Dépenses des budgets des SEGMA dont :	2,4	2,2	0,5	2,2	0
- Dépenses d'exploitation	2	1,9	0,4	1,9	0
- Dépenses d'investissement	0,4	0,3	0,1	0,3	0
<b>Solde des services de l'état gérés de manière autonome</b>	<b>0,1</b>	<b>0</b>	<b>0,4</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

A fin juin 2022, les recettes des services de l'Etat gérés de manière autonome ont été de 885 MDH contre 923 MDH à fin juin 2021, en baisse de 4,1%.

Les dépenses ont été de 493 MDH à fin juin 2022 contre 481 MDH un an auparavant, en hausse de 2,5%.

- Mobilisation des recettes et de l'exécution des dépenses au 30 juin 2022 des budgets des comptes spéciaux du Trésor

**Tableau n°10 : Situation des recettes et dépenses des comptes spéciaux du Trésor au 30 juin 2022 en MMDH**

	2021	Prévisions 2022 (A)	Réalisations au 30 juin 2022	Prévisions ajustées 2022 (B)	Ecart (B) - (A)
Recettes des comptes spéciaux du Trésor	129,7	98,4	75,4	98,4	0
Dépenses des comptes spéciaux du Trésor	114	98,3	48,7	98,3	0
<b>Solde des comptes spéciaux du Trésor</b>	<b>15,7</b>	<b>0,1</b>	<b>26,7</b>	<b>0,1</b>	<b>0</b>

Le solde des comptes spéciaux du Trésor, tel qu'il ressort de la situation des charges et ressources du Trésor, s'est établi à +20,9 MMDH, contre près de +10,9 MMDH à fin juin 2021.

Un tel niveau de solde s'explique, à hauteur de 17,1 MMDH par les opérations des comptes d'affectation spéciale et à hauteur de 3,9 MMDH par les comptes de dépenses sur dotations.

Il est à noter que les ressources des comptes spéciaux du Trésor tiennent compte d'un montant de 6,3 MMDH correspondant au produit de la Contribution sociale de solidarité sur les bénéficiaires et les revenus, affecté au Fonds d'appui à la protection sociale et à la cohésion sociale en vertu de la LF 2021, contre 3,5 MMDH à fin juin 2021.

► Solde du budget de l'Etat (hors produits des emprunts et amortissement de la dette)

	2021	Prévisions 2022 (A)	Réalisations au 30 juin 2022	Prévisions ajustées 2022 (B)	Ecart (B) - (A)	Ecart (B) - (A) en %
Solde budget de l'Etat hors produits des emprunts et amortissement de la dette (*)	-70,9	-72,6	-18,3	-73,1	-0,4	+0,6%

(\*) Solde budgétaire tel qu'il ressort de la SCRT établie par la DTFE tout en tenant compte des retraitements ci-après :

- Les **recettes fiscales** telles qu'elles ressortent de la comptabilité budgétaire sont présentées sur une base nette des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux et sur la base des droits constatés en ce qui concerne les recettes douanières ;
- Les données comptables concernant les **recettes diverses** sont diminuées, d'une part, des versements des CST destinés à être reversés à d'autres CST suite à des ouvertures de crédits (articles 22 et 27 de la LOLF) et, d'autre part, des recettes en atténuation des dépenses de la dette qui sont déduites des intérêts de la dette.
- Certains dons imputés sur les CAS sont reclassés au niveau des données comptables de la rubrique **Dons et legs**.
- A partir de 2019, les totales **recettes non fiscales** intègrent le produit des financements innovants.
- les dépenses de la **compensation** sont enregistrées sur la base de la charge due et non des émissions. La différence est prise en compte au niveau de la variation des opérations en instance comme charge à payer.
- Les **dépenses de fonctionnement** sont augmentées ou diminuées du solde d'exploitation des services de l'Etat gérés de manière autonome ;
- Les **dépenses d'investissement** sont augmentées ou diminuées du solde d'investissement des services de l'Etat gérés de manière autonome.

La situation des charges et ressources du Trésor fait ressortir, à fin juin 2022, un déficit budgétaire de près de -18,3 MMDH contre -29,3 MMDH au titre de la même période de 2021. Cette évolution résulte d'une augmentation des recettes (+28 MMDH) plus importante que celles des dépenses globales (+17 MMDH).

Sur la base des réalisations observées au terme du 1<sup>er</sup> semestre de l'année et des données conjoncturelles ayant marqué le début de cette année et tenant compte des perspectives d'évolution attendues d'ici la fin de l'année, le déficit budgétaire devrait s'établir à 73,1 MMDH contre une prévision initiale de 72,6 MMDH.

Cette révision repose sur une actualisation à la hausse des recettes, notamment fiscales, qui devrait compenser l'augmentation des charges de la compensation, pour lesquelles des crédits supplémentaires sont ouverts à hauteur de 16 MMDH, ainsi que la révision à la hausse des dépenses d'investissement.

► Evolution des flux et indicateurs d'endettement du Trésor

▪ Évolution des flux au titre de la dette du Trésor

	2021	Prévisions 2022 (A)	Réalisations au 30 juin 2022	Prévisions ajustées 2022 (B)	Ecart (B)-(A)
<b>Amortissements</b>	49 192	61 138	28 851	62 187	+1 049
Intérieure	42 791	41 810	25 502	41 810	0
Extérieure	6 401	19 328	3 349	20 377	+1 049
<b>Intérêts et commissions</b>	28 645	29 074	17 631	29 074	0
Intérieure	24 134	24 390	15 204	24 390	0
Extérieure	4 697	4 684	2 427	4 684	0
<b>Service de la dette</b>	77 838	90 212	62 790	91 261	+1 049
Intérieure	66 925	66 200	57 014	66 200	0
Extérieure	10 913	24 012	5 776	25 061	+1 049
<b>Recettes d'emprunts</b>	91 905	105 387	36 251	105 387	0
Intérieure	74 582	65 387	30 259	65 387	0
Extérieure	17 322	40 000	5 992	40 000	0

La hausse des amortissements de la dette extérieure de 1.049 MDH est due à la dépréciation du dirham face au dollar et l'euro en comparaison avec les hypothèses retenues initialement pour la LF 2022.

▪ Évolution de la dette du Trésor et principaux indicateurs d'endettement

	2019	2020	2021	Fin Juin 2022*
<b>Encours de la dette du Trésor</b>	747 187	832 484	885 306	911 867
<b>En % du PIB</b>	60,3	72,2	68,9	66,7
Intérieure	585 687	632 899	681 527	700 309
En % du PIB	47,2	54,9	53,1	51,2
Extérieure	161 500	199 585	203 779	211 559
En % du PIB	13,0	17,3	15,9	15,5

\* Données provisoires

Tableau n° 14 : Évolution des principaux indicateurs de coût et de risque de la dette du Trésor				
Indicateurs de coût et de risque				
	2019	2020	2021	Fin Juin 2022*
<b>Part du court terme (En %)</b>	13,2	11,6	12,7	14,4
Intérieure	13,7	13,7	13,5	15,9
Extérieure	11,7	5,1	9,8	9,4
<b>Durée de vie moyenne (En années)</b>	6 A 11 M	7 A 5 M	7 A 2 M	7 A 0 M
Intérieure	6 A 7 M	6 A 7 M	6 A 5 M	6 A 3 M
Extérieure	8 A 2 M	9 A 9 M	9 A 7 M	9 A 6 M
Structure de la dette du Trésor				
	2019	2020	2021	Fin Juin 2022*
<b>Structure par maturité résiduelle (en %)</b>				
Court terme	13,2	11,6	12,7	14,4
Moyen terme	38,9	39,4	38,2	37,7
Long terme	47,9	49,0	49,1	47,9
<b>Structure par devises</b>				
Dirham marocain	78,1	75,4	76,1	75,9
Euro	14,7	8,6	15,1	14,8
\$us	5,8	14,7	7,7	8,2
Autres devises	1,4	1,3	1,1	1,0
<b>Structure par types de taux d'intérêt (en %)</b>				
Taux fixe	92,3	92,5	93,5	93,6
Taux variable	7,7	7,5	6,5	6,4

\* Données provisoires

## Exécution des dépenses par classification administrative, économique et fonctionnelle

## ► Classification administrative et économique

Tableau n°15 : Classification administrative et économique des dépenses au 30 juin 2022\* en MDH

	Fonctionnement						Investissement		
	Personnel			Matériel et Dépenses Diverses			Prévisions LF 2022**	Emissions visées	Taux de réalisation
	Prévisions LF 2022**	Emissions visées	Taux de réalisation	Prévisions LF 2022**	Emissions visées	Taux de réalisation			
CHAMBRE DES REPRESENTANTS	403,2	195,1	48,4%	69,2	49,5	71,5%	20,0	8,9	44,5%
CHAMBRE DES CONSEILLERS	264,7	120,8	45,6%	45,0	88,1	195,8%	12,9	11,7	91,4%
CHEF DU GOUVERNEMENT	141,9	79,0	55,7%	733,2	697,5	95,1%	642,2	1 261,3	196,4%
RELATIONS AVEC LE PARLEMENT	39,6	17,5	44,3%	14,2	5,7	39,9%	3,2	-	0,0%
JURIDICTIONS FINANCIERES	340,2	133,3	39,2%	70,0	14,4	20,6%	75,0	20,7	27,6%
JUSTICE	5 035,7	2 527,1	50,2%	283,9	151,1	53,2%	198,6	59,9	30,2%
AFFAIRES ÉTRANGÈRES, COOPÉRATION AFRICAINE ET MAROCAINS RÉSIDANT A L'ETRANGER	2 572,5	1 099,8	42,8%	1 341,8	613,4	45,7%	293,3	42,8	14,6%
INTERIEUR	29 328,7	13 799,8	47,1%	4 100,2	3 746,2	91,4%	3 812,0	1 562,2	41,0%
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET INNOVATION	8 314,3	4 191,3	50,4%	4 098,4	2 781,2	67,9%	1 715,1	475,9	27,8%
EDUCATION NATIONALE, PRESCHOOLAIRE ET SPORTS	39 063,9	20 459,6	52,4%	17 135,9	8 367,6	48,8%	8 314,6	3 204,5	38,5%
SANTE ET PROTECTION SOCIALE	11 367,6	5 677,3	49,9%	5 275,0	2 310,0	43,8%	6 900,0	897,8	13,0%
ECONOMIE, FINANCES	3 176,8	1 589,9	50,0%	484,8	200,6	41,4%	118,6	22,3	18,8%
ECONOMIE, FINANCES - CHARGES COMMUNES-				44 570,0 (***)	20 847,9	46,8%	30 859,0	18 682,7	60,5%
ECONOMIE, FINANCES - REMBOURSEMENTS, DÉGRÈVEMENTS ET RESTITUTIONS, FISCAUX -				8 132,0	5 572,2	68,5%			
ECONOMIE, FINANCES - DEPENSES IMPREVUES ET DOTATIONS PROVISIONNELLES -				2 200,0	-	0,0%			
TOURISME, ARTISANAT ET ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	387,6	135,8	35,0%	216,9	71,6	33,0%	797,8	219,1	27,5%
SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT	92,9	40,0	43,1%	26,4	8,8	33,4%	14,7	0,4	2,7%
EQUIPEMENT ET EAU	1 041,6	463,8	44,5%	567,8	85,7	15,1%	8 586,8	1 543,2	18,0%

**RAPPORT D'EXECUTION BUDGETAIRE ET DE CADRAGE MACROECONOMIQUE TRIENNAL**

TRANSPORT ET LOGISTIQUE	180,8	78,2	43,2%	79,6	22,6	28,4%	1 246,6	314,2	25,2%
AGRICULTURE, PECHE MARITIME, DEVELOPPEMENT RURAL ET EAUX ET FORETS	1 585,5	771,7	48,7%	2 524,2	1 148,1	45,5%	11 821,5	5 604,4	47,4%
HABOUS ET AFFAIRES ISLAMIQVES	1 110,7	539,0	48,5%	3 343,6	2 002,1	59,9%	1 067,2	190,0	17,8%
INVESTISSEMENT, CONVERGENCE ET EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES	10,7	3,5	32,7%	45,6	0,7	1,5%	101,0	-	0,0%
TRANSITION ENERGETIQUE ET DEVELOPPEMENT DURABLE	254,4	125,6	49,4%	306,7	127,0	41,4%	381,5	272,4	71,4%
INDUSTRIE ET COMMERCE	250,0	122,4	49,0%	242,2	118,1	48,8%	1 355,8	1 291,4	95,3%
JEUNESSE, CULTURE ET COMMUNICATION	759,1	375,0	49,4%	1 928,3	999,1	51,8%	1 766,5	568,6	32,2%
INCLUSION ECONOMIQUE, PETITE ENTREPRISE, EMPLOI ET COMPETENCES	353,1	171,1	48,5%	596,8	299,6	50,2%	623,5	100,9	16,2%
TRANSITION NUMERIQUE ET REFORME DE L'ADMINISTRATION	69,7	31,8	45,6%	82,3	10,3	12,5%	246,7	210,9	85,5%
HAUT COMMISSARIAT AUX ANCIENS RESISTANTS ET ANCIENS MEMBRES DE L'ARMEE DE LIBERATION	77,8	35,3	45,3%	71,4	32,3	45,2%	6,7	2,2	33,5%
HAUT COMMISSARIAT AU PLAN	360,9	176,5	48,9%	168,1	65,1	38,7%	20,0	0,6	2,8%
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE NATIONAL, URBANISME, HABITAT ET POLITIQUE DE LA VILLE	378,9	180,9	47,7%	682,3	186,8	27,4%	698,6	210,3	30,1%
SOLIDARITÉ, INSERTION SOCIALE ET FAMILLE	82,7	37,6	45,5%	512,6	246,3	48,1%	163,0	16,6	10,2%
ADMINISTRATION PENITENTIAIRE ET EINSERTION	1 830,5	837,5	45,8%	866,4	443,9	51,2%	160,7	116,0	72,2%
CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL	71,7	23,9	33,4%	42,2	11,4	27,0%	7,5	0,7	9,4%
CONSEIL SUPERIEUR DU POUVOIR JUDICIAIRE	143,7	50,7	35,3%	225,2	135,6	60,2%	80,0	10,1	12,7%
CONSEIL NATIONAL DES DROITS DE L'HOMME	81,9	29,3	35,8%	82,2	11,8	14,3%	12,9	0,1	0,6%
AUTRES MINISTERES	38 363,4	20 054,7	52,3%	9 417,9	6 462,0	68,6%	5 278,3	2 650,3	50,2%
<b>TOTAL</b>	<b>147 536,6</b>	<b>74 174,6</b>	<b>50,3%</b>	<b>110 582,2</b>	<b>57 934,1</b>	<b>52,4%</b>	<b>87 401,5</b>	<b>39 573,4</b>	<b>45,3%</b>

\* Données du rapport trimestriel sur l'exécution de la loi de finances 2<sup>ème</sup> trimestre de l'année 2022

\*\* Compte non tenu des autres mouvements de crédits

\*\*\* En tenant compte de l'ouverture d'un crédit supplémentaire de 16 MMDH au titre du chapitre des charges communes fonctionnement

Source : Trésorerie Générale du Royaume

## Précisions sur les taux d'exécution

Les dépenses du Budget Général de l'Etat comprennent les dépenses de fonctionnement et les dépenses d'investissement. La situation détaillée de l'exécution des dépenses du budget général se présente comme suit :

### 1. Dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement composées principalement des dépenses de personnel, des dépenses du Matériel et dépenses diverses, des charges communes et des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux, sont globalement exécutées à hauteur de 132,1 MMDH à fin juin 2022, correspondant à un taux de réalisation de 51% des prévisions de la loi de finances 2022, qui s'élèvent à 258,1 MMDH.

**Au niveau des dépenses de personnel**, les dépenses exécutées au titre des six premiers mois de l'année s'établissent à 74,2 MMDH, correspondant à un taux de réalisation de 50% des prévisions de la loi de finances 2022, évaluées à un montant de 147,54 MMDH. Elles se décomposent comme suit:

- Les salaires payés par les comptables du réseau de la TGR ont atteint 10,775 MMDH à fin juin 2022 ;
- La paie servie par la Direction des Dépenses de Personnel (DDP) se chiffre à 63,4 MMDH, dont 58,68 MMDH au titre de la masse salariale structurelle et 4,72 MMDH au titre des rappels.

Durant le premier semestre de l'année 2022, sept ministères ont exécuté environ 49,34 MMDH ou 67% du montant total des émissions au titre des dépenses de personnel, contre 24,82 MMDH pour le reste des départements ministériels, soit 33% du montant total. La part prépondérante de l'exécution des dépenses de personnel a été consacrée aux départements relevant particulièrement des secteurs sociaux, administratifs et économiques, cela se justifie par l'effectif important des fonctionnaires que mobilisent ces secteurs pour l'accomplissement de leur mission. Il s'agit notamment, du ministère de l'Education Nationale, du Préscolaire et des Sports (20,46 MMDH avec un taux de réalisation de 52,4%), du ministère de l'Intérieur (13,79 MMDH avec un taux de réalisation de 47,1%), du ministère de la Santé et de la Protection Sociale (5,68 MMDH avec un taux de réalisation de 49,9%), du ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation, (4,19 MMDH avec un taux de réalisation de 50,4%), du ministère de la Justice (2,53 MMDH avec un taux de réalisation de 50,2%), du ministère de l'Economie et des Finances (1,59 MMDH avec un taux de réalisation de 50%) et du ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération Africaine et des Marocains Résidant à l'Etranger (1,1 MMDH avec un taux de réalisation de 42,7%).

**Au niveau des dépenses de matériel et dépenses diverses (MDD)**, elles sont exécutées à fin juin 2022 pour un montant de 31,51 MMDH, représentant un taux de réalisation de 57% des prévisions de la loi de finances 2022, qui s'élèvent à un montant de 55,68 MMDH. Ces émissions sont constituées principalement des débloques des transferts au profit des EEP, SEGMA et CST d'un montant de 21,7 MMDH, soit 69% du total des dépenses exécutées au

titre des dépenses MDD.

L'exécution des dépenses du secteur de l'enseignement représente 11,15 MMDH, soit 35% des émissions au titre du MDD durant les six premiers mois de l'année. En effet, 8,37 MMDH de ces dépenses ont été exécutées par le ministère de l'Education Nationale, du Préscolaire et des Sports avec un taux de réalisation de 48,8% et 2,78 MMDH par le ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation avec un taux de réalisation 67,9%). Cela peut s'expliquer principalement par les montants importants des transferts effectués, à fin Juin 2022, au profit des académies régionales d'éducation et de formation et des universités.

Par ailleurs, trois départements ont enregistré les taux de réalisation les plus élevés. C'est le cas particulier de la Chambre des conseillers, de la Primature et de l'Intérieur avec respectivement 195,8%, 95,1% et 91,4% des prévisions de la LF. Cela s'explique par les modifications apportées aux crédits initiaux de la LF qui proviennent notamment des prélèvements effectués sur le chapitre des dépenses imprévues et des dotations provisionnelles<sup>6</sup> et des ouvertures de crédits<sup>7</sup> objets d'arrêtés du ministre chargé des finances.

**Quant aux charges communes**, les émissions se sont établies à fin juin 2022 à 20,85 MMDH, représentant un taux de réalisation de 46,8% des prévisions de la loi de finances 2022 actualisées<sup>8</sup> de 44,57 MMDH. Ces émissions tiennent compte des dépenses au titre du soutien aux prix à la consommation et des mesures d'accompagnement de 16,09 MMDH, dont :

- **12,32 MMDH** au profit de la **Caisse de Compensation**, en enregistrant une hausse de 7 MMDH par rapport à la même période de l'année dernière et ce, suite à la flambée des prix du gaz butane sur les marchés internationaux, avec un cours moyen de 878€/t, soit une augmentation de 70% par rapport à 2021 ;
- **2,19 MMDH** à l'**Office National Interprofessionnel des Céréales et des Légumineuses** avec une augmentation de 1,61 MMDH par rapport à l'année dernière, qui s'explique par le coût du système de restitution à l'importation du blé et de sucre suite à la flambée des cours sur les marchés internationaux ;
- **1,48 MMDH** au titre d'une aide directe exceptionnelle servie au secteur de transport routier, pour faire face à la flambée des prix du Gasoil.

**S'agissant des dépenses de remboursements, de dégrèvements et des restitutions fiscaux**, elles sont exécutées à fin juin 2022 à hauteur de 68,5% pour un montant de 5,57 MMDH sur des prévisions de la loi de finances 2022 de 8,13 MMDH.

## **2. Dépenses d'investissement :**

Les émissions des dépenses d'investissements se sont établies au titre du premier semestre

<sup>6</sup>Article 42 de la LOF.

<sup>7</sup> 3<sup>ème</sup> alinéa des articles 22 et 27 de la LOF.

<sup>8</sup> Ouverture par décret N° 2.22.410 du 13 juin 2022 d'un crédit supplémentaire de 16 MMDH au titre des dépenses de fonctionnement du budget général pour l'année budgétaire 2022 pour couvrir les dépenses exceptionnelles et urgentes de la charge de compensation.

de l'année 2022 à 39,57 MMDH, correspondant à un taux de réalisation de 45,3% sur des prévisions de la loi de finances 2022 de 87,4 MMDH.

Durant le premier semestre de l'année 2022, et sans tenir compte des émissions au titre du chapitre des charges communes, six ministères ont exécuté environ 14,47 MMDH ou 69% du montant total des émissions au titre des dépenses d'investissement, contre 6,42 MMDH pour les autres départements ministériels, soit 31% du montant total. La part la plus significative de l'exécution des dépenses d'investissement se situe au niveau des départements relevant particulièrement des secteurs sociaux, productifs, infrastructures porteurs des projets structurants et des grands programmes d'investissement. Il s'agit notamment, du ministère de l'Agriculture, de Pêche Maritime, du Développement rural et des Eaux et Forêts (5,6 MMDH avec un taux de réalisation de 47,4%), du ministère de l'Education Nationale, du Préscolaire et des Sports (3,2 MMDH avec un taux de réalisation de 38,5%) et du ministère de l'Industrie et du Commerce (1,29 MMDH avec un taux de réalisation de 95,3%).

En outre, les services du Chef du Gouvernement ont affiché un taux de réalisation supérieur à 100%, soit 196,4% des prévisions de la LF. Cela peut s'expliquer par la prise en compte au niveau des émissions, des crédits additionnels aux crédits de paiement ouverts par la LF. Il s'agit notamment des reports de crédits<sup>9</sup> et des ouvertures de crédits par arrêté<sup>10</sup> du ministre chargé des finances.

---

<sup>9</sup> Article 63 de la LOF.

<sup>10</sup> 3ème alinéa des articles 22 et 27 de la LOF.

## ► Classification fonctionnelle

Tableau n° 16 : Classification fonctionnelle des dépenses au 30 juin 2022\* en MDH

		Prévisions LF 2022	Emissions visées	Taux de réalisation
Affaires économiques	PERSONNEL	3 871,7	1 779,6	46,0%
	MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES	4 074,5	1 709,3	42,0%
	INVESTISSEMENT	20 129,8	8 374,3	41,6%
Total Affaires économiques		28 076,0	11 863,2	42,3%
Protection de l'environnement	PERSONNEL	90,4	43,6	48,3%
	MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES	62,1	10,9	17,6%
	INVESTISSEMENT	289,3	246,9	85,3%
Total Protection de l'environnement		441,8	301,5	68,2%
Logements et équipements collectifs	PERSONNEL	378,9	180,9	47,7%
	MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES	870,5	214,1	24,6%
	INVESTISSEMENT	4 694,8	862,7	18,4%
Total Logements et équipements collectifs		5 944,2	1 257,7	21,2%
Santé	PERSONNEL	11 367,6	5 677,3	49,9%
	MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES	5 256,0	2 305,8	43,9%
	INVESTISSEMENT	6 900,0	897,8	13,0%
Total Santé		23 523,6	8 880,9	37,8%
Loisirs, culture et culte	PERSONNEL	3 135,2	1 516,3	48,4%
	MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES	5 437,0	3 036,6	55,9%
	INVESTISSEMENT	4 620,2	1 766,9	38,2%
Total Loisirs, culture et culte		13 192,4	6 319,8	47,9%
Enseignement	PERSONNEL	47 297,1	24 619,4	52,1%
	MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES	21 405,4	11 294,7	52,8%
	INVESTISSEMENT	8 708,2	2 752,8	31,6%
Total Enseignement		77 410,7	38 666,9	50,0%
Protection sociale	PERSONNEL	160,5	72,9	45,4%
	MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES	603,0	282,8	46,9%
	INVESTISSEMENT	169,7	18,8	11,1%
Total Protection sociale		933,2	374,5	40,1%
Autres classes	FONCTIONNEMENT, DONT:	143 777,0	73 792,3	51,3%
	PERSONNEL	81 235,2	40 284,6	49,6%
	INVESTISSEMENT	41 889,7	24 652,1	58,9%
Total autres classes		185 666,6	98 444,5	53,0%

\* Données du rapport trimestriel sur l'exécution de la loi de finances-2ème trimestre de l'année 2022

Source : Trésorerie Générale du Royaume

### III. ORIENTATIONS BUDGETAIRES

#### III.1. Priorités du Projet de Loi de Finances 2023

##### PLF 2023 : Contexte de préparation

La préparation du PLF au titre de l'année 2023 est conduite dans le cadre des Hautes Orientations Royales contenues dans les Discours de Sa Majesté le Roi prononcés à l'occasion du 23<sup>ème</sup> anniversaire de la Fête du Trône et du 69<sup>ème</sup> anniversaire de la Révolution du Roi et du Peuple. Cette préparation s'inscrit pleinement dans la poursuite des engagements pris par le Gouvernement pour atténuer l'impact des pressions inflationnistes sur les entreprises et les ménages, particulièrement ceux à faible revenu, accompagnée d'un effort de soutien de la croissance et du renforcement de la dynamique de l'investissement, pour une meilleure reprise des secteurs productifs à forte valeur ajoutée et à forte incidence en matière de création d'emplois.

Le budget 2023 intervient ainsi après trois années de crise sans précédent sur le plan budgétaire, et qui ont entraîné des dépenses massives de soutien à l'économie, au regard de la riposte à la crise sanitaire de la Covid-19, d'une part, et de l'envolée des prix des matières premières et énergétiques, d'autre part, exacerbées par le conflit entre la Russie et l'Ukraine ainsi que par une sécheresse particulièrement sévère qui a pénalisé l'activité économique nationale en 2022.

Ces mesures de soutien et de relance prises par le Gouvernement pour faire face à la crise de la Covid-19, sous la conduite éclairée de Sa Majesté le Roi, que Dieu l'Assiste, ont permis, en effet, d'en limiter les conséquences économiques et sociales et ont favorisé un rebond rapide de l'économie, dont les contours se sont dessinés via des réponses à la fois conjoncturelles et structurelles, appuyées par les mesures de création de l'emploi ainsi que la consolidation des bases de l'Etat social, tout en accordant une attention particulière à la préservation des équilibres budgétaires. Cette dynamique est confortée par la reprise de la demande intérieure, tirée, en partie, par la campagne de vaccination menée par notre pays et qui s'est poursuivie, avec l'instauration du passe sanitaire, à un rythme soutenu depuis son lancement le 28 janvier 2021, ouvrant la voie vers un reflux durable de l'épidémie, et donc un retour graduel à la normale dans tous les secteurs.

C'est ainsi qu'à la lumière des multiples défis que doit relever le Maroc, à la fois pour asseoir les bases d'une relance économique saine et engager le processus de déploiement de son Nouveau Modèle de Développement, le Maroc s'est distingué comme étant un pays qui a su profiter de la crise de la COVID-19 pour en faire une opportunité et lancer un ambitieux programme de réformes transformatrices et ce, tout en veillant à optimiser l'allocation des ressources budgétaires et à renforcer le lien entre les stratégies sectorielles et le budget annuel.

Dans ce sillage, après les progrès importants réalisés pour atténuer les effets immédiats de la pandémie sur les ménages et les entreprises, notre pays a lancé diverses politiques pour corriger des inégalités de longue date et surmonter certains obstacles structurels qui ont limité par le passé la performance de l'économie marocaine. Ce programme de réformes repose sur les piliers suivants :

- ▶ **Le soutien du secteur privé à travers la création du Fonds Mohammed VI pour l'Investissement** dont l'objectif est d'intervenir dans des projets d'investissement, en recourant aux mécanismes de Partenariat Public-Privé (PPP). La priorité est donnée, en particulier, aux secteurs industriels orientés vers l'export, l'agriculture, l'immobilier, le tourisme ainsi qu'aux projets d'investissement dans les secteurs stratégiques prometteurs pour le développement humain (éducation, santé, eau, numérique, économie verte...);
- ▶ **La restructuration du vaste réseau d'entreprises publiques marocaines** en vue d'améliorer leur gouvernance et leur performance. A ce niveau, **une Agence Nationale de Gestion Stratégique des Participations de l'Etat et de Suivi des Performances des Etablissements et Entreprises Publics a été créée**. Sa mission est d'assurer le suivi de la performance des EEP et de contribuer à la revalorisation du portefeuille public et à l'amélioration de son rendement. Dans la même lignée, la loi-cadre n°50-21 relative à la réforme des EEP a été publiée au bulletin officiel le 26 juillet 2021. Ce cadre juridique vise, sur une période de 5 ans, l'amélioration de la gouvernance, de la performance et de l'efficacité de ces entités à travers la transformation en société anonyme de l'ensemble des Etablissements Publics à caractère commercial (établissements publics marchands et établissements publics financiers), la suppression de certaines entreprises ou de leurs filiales dont l'existence ne cadre plus avec les objectifs de leur création ainsi que le regroupement, dans de grands pôles ou holdings sectoriels homogènes, des établissements et des entreprises œuvrant dans des secteurs similaires ;
- ▶ **La refonte du cadre de la protection sociale** considérée comme un des chantiers de règne, qui démontre l'engagement et la Sollicitude Royale constante envers les catégories vulnérables, consacrant les nobles valeurs de solidarité, d'entraide et de partage, ayant toujours caractérisé la société marocaine. Ce nouveau régime permettra, en effet, **d'élargir l'Assurance Maladie Obligatoire à toute la population en y intégrant tous les travailleurs non-salariés ainsi que les Ramédistes, d'octroyer les allocations familiales au profit des enfants à charge assurant ainsi un revenu minimum à toute la population, et d'assurer pour tous les travailleurs une pension de retraite et une indemnité en cas de perte de leurs emplois.**

Sur le plan opérationnel, les contours de la mise en œuvre de ce projet national d'envergure, au centre de toutes les politiques publiques et qui est aussi en phase avec les recommandations du Nouveau Modèle de Développement, ont été précisés davantage au niveau de **la loi-cadre n°09.21 relative à la protection sociale, adoptée en mars 2021**. Ladite loi-cadre a défini le cadre graduel de mise en application de la réforme et les principes fondamentaux de ce nouveau régime ainsi que les mesures préalables et d'accompagnement à adopter afin de réussir ce chantier, au vu de son impact socioéconomique escompté et sa contribution incontestable à l'amélioration des conditions de vie des citoyens.

Dans ce contexte, il convient de préciser que **la réforme de la protection sociale, dont le coût global est estimé à 51 milliards de dirhams annuellement à partir de 2025, devrait être financée, à hauteur de 50%, selon un mécanisme de contribution**

basé principalement, sur les cotisations des travailleurs non-salariés, et aussi à travers la Contribution Professionnelle Unique (CPU) déjà prévue par le PLF 2021, et via les versements directs. Les 50% restants seront financés à travers le budget de l'Etat dans le cadre de la **couverture solidaire** dans l'objectif d'assurer un accès à la couverture sociale pour les personnes n'ayant pas une capacité contributive.

Ceci se fera notamment à travers le redéploiement progressif des ressources affectées actuellement au financement du régime RAMED et des différents programmes sociaux d'aide à la scolarité (Tayssir, Programme d'aide directe aux femmes veuves,...) ainsi que la mobilisation de nouvelles ressources fiscales, comme c'est le cas pour la Contribution Sociale de Solidarité instituée par les lois de Finances de 2021 et 2022 et qui a permis de mobiliser environ 5 milliards de dirhams en 2021. La reconduction de cette contribution en 2022, conjuguée à la TIC imposée sur les pneus et les produits électroniques et énergivores, permettront de mobiliser un montant de près de 6,5 milliards de dirhams cette année.

Ainsi, **22 décrets spécifiques AMO de la loi 98-15 relative à la protection sociale ont été adoptés** permettant à plusieurs catégories des professionnels, des travailleurs indépendants et des personnes non-salariées exerçant une activité libérale de bénéficier de l'Assurance Maladie Obligatoire, notamment les agriculteurs, les artisans, les chauffeurs de Taxi, les commerçants, les auto-entrepreneurs et les professionnels indépendants assujettis au régime de la contribution professionnelle unique. En ce qui concerne l'intégration des personnes assujetties actuellement au RAMED estimées à plus de 11 millions de bénéficiaires, **il est à souligner que le processus législatif de la révision de la loi 65.00 a été enclenché en concertation avec l'ensemble des parties concernées.** En effet, le projet d'amendement de cette loi portant code de la couverture médicale permettra d'instituer un régime d'assurance maladie de base pour les personnes n'ayant pas une capacité contributive et de fixer les modalités de bénéfice, de financement et de gestion de ce régime.

Il convient de signaler aussi, et en application des Hautes Orientations Royales, plusieurs mesures urgentes visant à assurer la stabilité des prix et soutenir le pouvoir d'achat des marocains ont été entreprises courant l'année 2022. Il s'agit en particulier de :

- ▶ L'ouverture de crédits supplémentaires, au titre de l'année 2022, de **16 milliards de dirhams afin de continuer à soutenir les charges de la caisse de compensation**, pour assurer l'approvisionnement en blé et pour stabiliser les prix du pain, du sucre, du gaz butane et du blé ;
- ▶ **Le maintien de la paix sociale** à travers la signature d'un accord **dans le cadre du dialogue social** conclu en avril 2022, notamment en augmentant le salaire minimum dans les secteurs de l'industrie, du commerce et du travail indépendant de 10% et dans le secteur agricole de 15% sur deux ans. A Cela s'ajoute, entre autres, l'augmentation du SMIG pour le secteur public à 3.500 dirhams ;
- ▶ **L'allocation d'un soutien exceptionnel** de plus de **2 milliards de dirhams aux transporteurs** au titre de l'année 2022, en vue d'assurer la stabilité du coût du transport pour les citoyens ainsi que du transport des marchandises ;

- ▶ **La relance du secteur du tourisme**, en mobilisant une enveloppe budgétaire de 2 milliards de dirhams durant la période 2022-2023, pour appuyer les entreprises de ce secteur, dont 1,3 milliards au titre de l'année 2022 ;
- ▶ **La mise en œuvre du Programme de lutte contre les effets de la sécheresse** ;
- ▶ **Le remboursement de 13 milliards de dirhams des crédits de TVA** due par l'Etat aux entreprises, en vue d'accompagner les entreprises pour couvrir leurs besoins en financement notamment les PME ;
- ▶ **L'aide aux entreprises, ayant conclu des marchés publics**, pour faire face à la hausse des prix et à la rareté des matières premières d'une part, et d'autre part pour éviter une crise de financement.

### PLF 2023 : Objectifs prioritaires

Tout en tenant compte du programme gouvernemental et des éléments du contexte national et international, le PLF 2023 se fixe les priorités suivantes<sup>11</sup> :

#### **1- Le renforcement des fondements de l'Etat social**

Dans son discours adressé à la nation à l'occasion de la fête du Trône le 30 juillet 2022, Sa Majesté Le Roi, que Dieu le Glorifie, a mis l'accent sur l'importance de continuer à faire preuve de solidarité dans la lutte contre les défis internes et externes ainsi que sur la nécessité de **faire participer l'ensemble des marocains, femmes et hommes, dans le processus de développement**. Egalement, et au niveau de ses précédents discours, Sa Majesté le Roi a mis l'accent sur le pari de **la justice sociale et spatiale, nécessaires pour parachever l'édification d'un Maroc, porteur d'espoir et d'égalité pour tous**. Cela s'est concrétisé à travers le lancement du Nouveau Modèle national de Développement et du chantier de la généralisation de la protection sociale.

C'est ainsi que le gouvernement a fait du **renforcement des fondements de l'Etat social un axe stratégique dans son programme gouvernemental**, pour garantir l'institutionnalisation de la justice sociale à travers la généralisation de la protection sociale, et **pour renforcer la responsabilité de l'État pour qu'il puisse jouer pleinement son rôle dans la réduction de la pauvreté et la réduction des disparités sociales**.

Dans ce cadre, suite aux progrès importants réalisés jusque-là, en particulier en ce qui concerne la **généralisation de l'Assurance Maladie Obligatoire à toutes les catégories de la population**, le gouvernement œuvrera à poursuivre la réalisation de ce chantier en prenant les dispositions nécessaires sur les plans juridique, financier et technique, afin d'assurer la **transition des Ramédistes vers le système de l'Assurance Maladie Obligatoire de base**. L'Etat veillera également à prendre toutes les mesures permettant d'assurer l'équilibre financier des différents régimes et de garantir l'accès des citoyens aux divers services de santé dans les meilleures conditions.

Dans le même sillage, l'année 2023 sera marquée par :

<sup>11</sup> Circulaire du Chef du Gouvernement n°16/2022 en date du 3 août 2022 portant sur la préparation du Projet de Loi de Finances pour l'année budgétaire 2023.

- ▶ **La généralisation des allocations familiales** qui bénéficieront à environ sept millions d'enfants, en particulier à ceux qui appartiennent à des familles pauvres ou en situation de précarité et à trois millions de ménages n'ayant pas d'enfants en âge de scolarité, et ce selon une nouvelle approche basée sur un ciblage direct et efficace des catégories défavorisées. Le gouvernement accélérera ainsi la mise en œuvre effective du Registre National de la Population et par là, du Registre Social Unifié, conformément aux Hautes Directives Royales, qui constitue le socle de la protection sociale et qui servira à maîtriser au mieux la population cible et les effectifs pris en charge dans le cadre du système solidaire ;
- ▶ **La poursuite de la réhabilitation du secteur de la santé** conformément aux dispositions du projet de loi-cadre relative au système national de santé, adopté lors du Conseil des Ministres du 13 juillet 2022, notamment, à travers une réhabilitation de l'offre de soins en poursuivant la réforme des structures sanitaires primaires, la mise à niveau des hôpitaux et l'instauration de l'obligation du respect du parcours de soins. Ces éléments seront conjugués au renforcement de la gouvernance du système de santé et de sa digitalisation à travers la création d'un système d'information intégré, la valorisation des ressources humaines, notamment, à travers l'élaboration de la loi sur la fonction publique sanitaire et la consolidation des acquis du dialogue social en matière d'amélioration de la situation financière des cadres de santé dont l'enveloppe budgétaire allouée est estimée à 2,2 milliards de dirhams sur deux ans, à compter de début janvier 2023 ;
- ▶ **Le lancement de la mise en œuvre de la réforme du système des retraites**, à partir de 2023, selon une approche participative avec les différents acteurs concernés ;
- ▶ **La concrétisation du succès de l'école de l'égalité des chances, et la promotion de l'intérêt pour la culture et le sport.** Dans ce cadre, le gouvernement s'attèlera à la mise en œuvre de la feuille de route 2022-2026 qui s'inscrit dans le cadre de la continuité du processus de réforme du système éducatif au Maroc et qui vise à réduire d'un tiers le taux de déperdition scolaire ainsi que l'amélioration de la qualité des acquis et des apprentissages à l'école en augmentant le taux d'acquisition des compétences de base par les apprenants à 70% au lieu de 30% actuellement, tout en veillant à ce que la moitié des enfants scolarisés puisse bénéficier d'activités parallèles au lieu d'un quart actuellement. L'attention sera également portée à poursuivre la généralisation de l'enseignement préscolaire, à l'horizon 2028, à travers la création d'environ 4000 unités par an au profit des enfants de 4 à 6 ans, notamment dans le monde rural ;
- ▶ **L'adoption d'une nouvelle approche pour l'accompagnement des ménages en termes d'accès à un logement décent**, visant à remplacer les dépenses fiscales dont l'impact économique et social reste difficile à évaluer, par un soutien direct aux familles pour l'acquisition d'un logement. Cela se fera selon une approche basée sur le dialogue et la concertation avec les différentes parties prenantes ;
- ▶ **La préparation d'un plan d'action national intégré pour la promotion des droits des personnes en situation de handicap**, pour les cinq prochaines années, tout en

veillant à la préparation des textes d'application de la loi cadre n°97.13 relative à la protection et à la promotion des droits des personnes en situation de handicap. D'autre part, le gouvernement assurera l'amélioration de la qualité et de la gouvernance des services octroyés à cette catégorie, dans le cadre du Fonds d'Appui à la Protection Sociale et à la Cohésion Sociale, à travers la mobilisation d'une enveloppe de 500 millions de dirhams au profit des associations œuvrant dans le domaine du handicap ;

- ▶ **La poursuite de la mise en œuvre du programme «Awrach»,** qui vise à créer 250.000 emplois au cours des années 2022 et 2023 ;
- ▶ **La redynamisation des programmes «Intelaka» et «Forsa»,** pour soutenir l'initiative entrepreneuriale, notamment dans le domaine agricole, et pour permettre au plus grand nombre de jeunes diplômés et de porteurs de projets d'obtenir des prêts bancaires et d'être accompagnés tout au long des phases du projet jusqu'à sa réalisation, en plus d'octroyer des prêts d'honneur sans conditions préalables ;
- ▶ **La nécessité d'assurer la pleine participation de la femme marocaine dans tous les domaines,** notamment à travers la promotion de la condition de la femme en lui offrant toutes les possibilités d'épanouissement et en lui accordant la place qui lui revient, ainsi qu'à travers l'opérationnalisation des institutions constitutionnelles concernées par les droits de la famille et de la femme et la mise à jour des dispositifs et des législations nationales dédiés à la promotion de ces droits. Parallèlement, le gouvernement veillera à remédier aux défaillances et aux aspects négatifs qui entravent l'application pleine et judicieuse des dispositions du Code de la Famille ;
- ▶ **La généralisation des tribunaux de la famille** sur l'ensemble du territoire national, en les dotant de ressources humaines qualifiées et de moyens matériels, leur permettant d'accomplir leurs missions ;
- ▶ **Le soutien de l'activité économique des femmes,** notamment, à travers la poursuite du développement de l'offre nationale de crèches. Plusieurs mesures seront aussi mises en place pour appuyer les femmes en matière de formation et d'emploi, en particulier, leur accompagnement dans le cadre des programmes «Awrach» et «Forsa» ;
- ▶ **Le renforcement de l'implication des plus hautes compétences des Marocains du monde dans la mise en œuvre des projets et programmes de développement.** Dans ce cadre, le gouvernement œuvrera à la mise en œuvre des orientations pertinentes du Nouveau Modèle de Développement, à travers le renforcement de l'efficacité et de l'efficience du dispositif institutionnel qui leur sont dédié, la mobilisation de leurs compétences au service du développement du Maroc et de son rayonnement, et l'encouragement des investissements au Maroc des Marocains Résidents à l'Etranger, en adoptant une politique de communication proactive à cet égard.

## 2- La relance de l'économie nationale à travers le soutien de l'investissement

Dans le contexte actuel marqué par une conjoncture incertaine et par une montée de la vulnérabilité de plusieurs pays face à la multitude de crises et la rapidité de leur transmission, conjuguées à une révolution numérique qui contribuera à favoriser la croissance et la prospérité à long terme et à renforcer la résilience aux crises, le Maroc s'est penché profondément sur la définition d'un cadre clair et cohérent lui permettant de relever ces nouveaux défis et de réaliser des gains potentiels d'efficacité en terme de politique économique, tout en renforçant son positionnement au niveau continental et international.

Une attention particulière est ainsi accordée à la relance économique par l'investissement dans le but de consolider les capacités de production et favoriser la modernisation et la compétitivité de l'économie et des entreprises, tout en entraînant une croissance de l'emploi et des revenus distribués. Pour rappel, le Maroc a réalisé des progrès importants en matière d'amélioration du climat des affaires, aussi bien au niveau des infrastructures qu'au niveau de l'arsenal juridique et institutionnel cadrant et encourageant l'investissement. En outre, en plus du positionnement géographique distingué dont jouit notre pays, le Maroc dispose d'une infrastructure et d'une logistique moderne et exceptionnelle, tout en étant avant gardiste en matière de production des énergies renouvelables au niveau continental.

Ainsi, le gouvernement poursuivra ses efforts afin de **soutenir l'investissement public et encourager en parallèle l'investissement privé**, tout en ayant la forte conviction du rôle de cette composante comme levier essentiel pour sortir de la crise, consolider les fondements de l'Etat social ainsi que pour asseoir les piliers d'une économie nationale plus équitable et prospère.

Dans ce cadre, le gouvernement veillera à **mettre en œuvre les Hautes Orientations Royales**, visant à doter le Maroc **d'une nouvelle Charte compétitive de l'investissement**, capable de créer de l'emploi, de générer une haute valeur ajoutée et de réduire les disparités spatiales en matière d'attractivité de l'investissement. Il œuvrera également à l'opérationnalisation du Fonds Mohammed VI pour l'investissement dans l'objectif de renforcer l'attractivité du Royaume afin d'en faire un pôle régional et international attractif aux investissements étrangers. Parmi les principales actions envisagées :

- ▶ **Mettre en œuvre les dispositions de la loi-cadre formant charte de l'investissement**, notamment à travers la mise en place des dispositifs de soutien aux projets stratégiques et l'appui des très petites, petites et moyennes entreprises ainsi que les entreprises marocaines cherchant à se développer au niveau international ;
- ▶ **Offrir plus de facilités aux investissements étrangers** qui, en cette conjoncture internationale, choisissent notre pays, en éliminant tout obstacle qu'ils peuvent rencontrer ;
- ▶ **Mettre en œuvre la loi-cadre relative à la réforme fiscale**, afin de renforcer la stabilité et la justice fiscales ;
- ▶ **Accélérer les chantiers relatifs à la réforme de l'administration** notamment en matière de simplification des procédures, et ce à travers le lancement d'une **nouvelle stratégie nationale de la transition numérique à l'horizon 2030**. Cette stratégie

compte parmi ses objectifs la digitalisation des services publics ainsi que la mise en place des bases d'une économie numérique, afin de créer des emplois et de garantir un meilleur positionnement de notre pays dans ce domaine ;

- ▶ **Mettre en place des mesures d'accompagnement en terme de facilitation d'accès au foncier**, d'amélioration de la gouvernance, de développement du secteur financier et du renforcement de l'adhésion du secteur privé et du secteur bancaire dans le domaine de l'investissement ;
- ▶ **Poursuivre l'effort de l'investissement public**, notamment en matière d'infrastructures et de stratégies sectorielles ambitieuses, portant notamment sur la « Génération Green », le Plan d'accélération industrielle, le tourisme, l'artisanat et l'économie sociale ;
- ▶ **Promouvoir le produit national**, à travers l'encouragement de la compétitivité du label « Made in Morocco » et le renforcement de la souveraineté nationale alimentaire, sanitaire et énergétique ;
- ▶ **Prendre toutes les mesures urgentes pour assurer l'approvisionnement en eau potable**, à travers le lancement d'une multitude de projets liés au transfert d'eau entre certains bassins, à la mise en œuvre de stations de dessalement de l'eau de mer ainsi qu'à la réutilisation des eaux usées traitées dans l'arrosage des espaces verts, les utilisations industrielles et les besoins des complexes touristiques ;
- ▶ **Renforcer le rôle de l'Etat actionnaire et rationaliser la gestion du portefeuille public en mettant l'accent sur sa performance**, à travers la mise en œuvre des dispositions contenues dans la loi-cadre relative à la réforme des établissements et entreprises publics ainsi que l'opérationnalisation de « l'Agence Nationale de Gestion Stratégique des Participations de l'Etat et de Suivi des Performances des Etablissements et Entreprises Publics ».

### 3- La consécration de la justice spatiale

Il ne fait aucun doute que l'efficacité de la gestion publique et la convergence des politiques publiques au niveau sectoriel et territorial constituent les leviers de réussite dans la réalisation des priorités sociales, économiques et de développement de notre pays. Dans ce cadre, l'année 2023 sera consacrée au **renforcement de la régionalisation, à la réduction des disparités spatiales en termes d'investissements ainsi qu'à l'accès aux services publics de base, et ce afin de garantir une répartition équitable des richesses entre les régions**, à travers notamment la mise en place de mesures permettant aux régions d'exercer leurs compétences et de remplir leurs rôles de développement. Dans le même sillage, le gouvernement veillera à **la poursuite de l'opérationnalisation effective du chantier de réforme des Centres Régionaux d'Investissement (CRI)**, afin de leur permettre de jouer pleinement leur rôle en matière de promotion de l'investissement privé et du renforcement de son impact sur le développement socio-économique des régions.

Aussi, le PLF 2023 donnera la priorité à **l'accélération des chantiers liés à la réforme de l'administration** notamment en matière de simplification des procédures, de digitalisation, d'opérationnalisation de la charte nationale de la déconcentration administrative,

garantissant ainsi le rapprochement de l'administration du citoyen et de l'entreprise avec l'accroissement de l'efficacité et de la qualité des services publics. D'autre part, le gouvernement poursuivra la mise en œuvre du programme de réduction des disparités territoriales et sociales.

Par ailleurs, le gouvernement poursuivra ses efforts en termes **d'institutionnalisation de la langue Amazighe** au niveau de tous les aspects de la vie publique, à travers le déploiement d'une feuille de route qui comporte 25 actions relatives à l'intégration de cette langue au niveau des administrations, des services publics, de l'éducation, de la santé, de la justice, de l'audiovisuel, de la communication, de la culture et de l'art. Ainsi, l'année 2023 connaîtra le lancement du projet relatif à l'affectation de 300 agents d'accueil amazighophone, afin d'accompagner les usagers au sein des tribunaux, des hôpitaux et des centres de santé à travers le Royaume. A cet égard, une enveloppe budgétaire de 200 millions de dirhams a été mobilisée au titre de la loi de finances 2022, et sera revue à la hausse progressivement pour atteindre un milliard de dirhams à l'horizon 2025.

#### 4- Le rétablissement des marges budgétaires pour assurer la pérennité des réformes

Le gouvernement accorde une importance particulière, au volet lié **au financement des réformes structurelles de grande envergure**, sur lesquelles notre pays s'est engagé ces dernières années, en vue de mobiliser davantage de ressources et d'en assurer la pérennité. Ainsi, le gouvernement veillera à **la mobilisation de toutes les marges budgétaires possibles**, et leur orientation vers des secteurs ayant un impact économique et social important.

Par ailleurs, il convient de rappeler que le Maroc a pu rétablir, grâce aux efforts déployés, les équilibres financiers, à travers la réduction du déficit budgétaire de 1,6 point entre 2020 et 2021, pour atteindre 5,5% en 2021. Cette tendance se poursuivra en 2022, avec le maintien de l'effort de l'investissement public, dont le taux d'exécution prévu est de 80%. De même, la dette du trésor a connu une baisse de 3,3 points, se limitant ainsi à 68,9% en 2021, ce qui confirme que la situation de la dette publique reste également maîtrisée, malgré les dépenses supplémentaires du budget de l'Etat.

Dans ce sillage, en vue de consolider cette tendance, le gouvernement intensifiera ses efforts, à travers **une rationalisation des dépenses d'une part et le renforcement des recettes de l'Etat d'autre part**, afin de financer les politiques publiques, notamment le **chantier Royal de la généralisation de la protection sociale**. Parallèlement, le gouvernement poursuivra les réformes relatives au développement des financements innovants, aux marchés publics, à la gestion efficace de la dette publique ainsi que la réforme fiscale.

Dans ce cadre, au cours de l'année 2023 et des années suivantes, le gouvernement poursuivra sa politique mettant en cohérence l'objectif de rétablissement des marges budgétaires pour garantir la pérennité des réformes et **la nécessité de préserver les équilibres macroéconomiques** notamment à travers la réduction du déficit budgétaire et du taux d'endettement. Ainsi, **la détermination de l'équilibre budgétaire 2023 prendra en compte les enjeux majeurs liés à la gestion des finances publiques et préconise une**

gestion maîtrisée et rationnelle des dépenses publiques conformément aux exigences suivantes :

- ▶ **Au niveau des dépenses du personnel** : il s'agit de se limiter aux besoins nécessaires en matière des nouvelles créations de postes budgétaires pour garantir la mise en œuvre des chantiers de réformes engagées et la qualité des services offerts aux citoyens, tout en œuvrant à exploiter le potentiel lié au redéploiement des postes budgétaires pour couvrir le déficit au niveau territorial et sectoriel ;
- ▶ **Au niveau des dépenses de fonctionnement** : l'exigence étant de veiller à une gestion exemplaire à travers l'encouragement de l'utilisation des énergies renouvelables, la rationalisation de l'utilisation des dépenses relatives aux télécommunications, aux études, aux indemnités de déplacement et à l'organisation de cérémonies, conférences et séminaires, ainsi que la priorisation de l'apurement des arriérés de l'eau et de l'électricité ;
- ▶ **Au niveau des dépenses d'investissement** : la priorité est de consolider les engagements des projets en cours de réalisation, notamment, les projets faisant objet d'accords nationaux et internationaux signés devant Sa Majesté le Roi, que Dieu l'Assiste, ou conclus avec des institutions internationales ou des pays donateurs. Aussi, il est à noter que l'acquisition des véhicules ainsi que la construction et l'équipement des bâtiments administratifs sont à réduire au maximum. D'un autre côté, dans le cadre du respect des dispositions législatives et organisationnelles relatives à l'expropriation pour cause d'utilité publique, aucun investissement ne sera programmé au titre du prochain exercice budgétaire sans avoir réglé précédemment la situation légale du foncier qui le concerne.

D'autre part, les Services de l'Etat Gérés de Manière Autonome, les Comptes Spéciaux du Trésor ainsi que les Etablissements Publics bénéficiant des subventions du budget de l'Etat, doivent se conformer aux orientations précitées, en liant les opérations de transfert à la prise en charge des dépenses du personnel des établissements publics ainsi qu'à l'état d'avancement des projets financés dans le cadre des budgets de ces établissements, des comptes spéciaux du trésor, ou sur les établissements publics autonomes, en cas d'insuffisance des fonds au niveau de la trésorerie. Aussi, les établissements publics bénéficiant de subventions de l'Etat, doivent établir leurs budgets selon une nomenclature qui met en exergue les programmes et projets programmés, tout en tenant une comptabilité budgétaire des recettes et dépenses et comptabilité générale pour l'ensemble de ses opérations.

### III.2. Cadrage macroéconomique sur la période 2023-2025

Dans le sillage des bonnes pratiques mises en place par la Loi Organique relative à la loi de finances, la programmation budgétaire triennale (PBT) a été institutionnalisée dès l'année 2019, afin d'accroître l'efficacité de l'allocation des ressources budgétaires et améliorer la cohérence entre les stratégies sectorielles et les capacités financières de l'Etat. Cet instrument qui concerne aussi bien les budgets des Ministères que ceux des Etablissements et Entreprises Publics soumis à leur tutelle et bénéficiant de ressources affectées ou de subventions de l'Etat, permet, en effet, aux gestionnaires d'avoir une meilleure visibilité, en

leur fournissant un outil à moyen terme pour le suivi de la performance des politiques publiques.

Ainsi, en date du 8 mars 2022<sup>12</sup>, tous les départements ministériels ont été invités, par la circulaire du Chef de Gouvernement à présenter leurs projets de programmation budgétaire triennale 2023-2025 lors des commissions de performance et de programmation pluriannuelle. Ces propositions ont été examinées et mises à l'étude au cours de la période allant du 11 avril au 12 mai 2022. Les prévisions triennales des dépenses issues de la PBT figurent au niveau des projets de performance établis par les départements ministériels afin d'assurer leur cohérence avec les objectifs de performance et limiter ainsi la démultiplication des documents budgétaires.

La configuration des finances publiques, telle qu'elle ressort du présent PLF, s'inscrit ainsi dans la stricte conformité aux nouvelles orientations en matière des dépenses publiques visant l'amélioration de la gouvernance financière de notre pays. Pour faire face à la conjoncture économique marquée par la persistance des répercussions négatives de la crise pandémique de la Covid-19 et de l'impact de la guerre en Ukraine, cette gestion rigoureuse et exemplaire des finances publiques porte, en effet, sur une réorientation des dépenses budgétaires en fonction des priorités stratégiques, tout en maintenant un rythme soutenu de l'investissement public, au profit de la création d'emplois et de la valeur ajoutée, en cohérence avec l'objectif du développement socio-économique. Les principales orientations pour la période 2023-2025 sont centrées autour des éléments suivants :

- ▶ **En ce qui concerne les postes budgétaires, les propositions devraient être axées sur l'indispensable** pour garantir la continuité et le bon fonctionnement des services publics, tout en œuvrant à exploiter le potentiel lié au redéploiement des postes budgétaires pour couvrir le déficit aux niveaux territorial et sectoriel;
- ▶ **La rationalisation des dépenses de fonctionnement de l'administration**, à travers la diminution ou l'annulation de certaines dépenses non indispensables, notamment, celles liées au transport ou au déplacement, à la gestion du parc automobile, à la location et à l'ameublement des locaux administratifs, aux déplacements à l'étranger, aux réceptions, aux cérémonies, aux colloques et aux conférences. Il s'agit aussi de la réduction des dépenses concernant les études et de soumettre leurs appels d'offres à une autorisation préalable du chef du gouvernement ;
- ▶ **L'amélioration de l'efficacité de l'investissement** en donnant la priorité à la programmation des crédits relatifs aux projets d'investissement en cours de réalisation, notamment ceux qui ont fait l'objet de conventions ratifiées devant Sa Majesté le Roi et ceux financés par des partenaires internationaux. Il conviendrait aussi de privilégier le recours aux mécanismes de financement innovants à travers la mise en œuvre du nouveau cadre juridique de partenariat public-privé, la réduction des subventions d'investissement pour les EEP tout en les orientant en priorité au renforcement des engagements relatifs aux projets en cours de réalisation, ainsi que la

<sup>12</sup> Circulaire du Chef du Gouvernement n°05/2022 en date du 8 mars 2022 portant sur la préparation des propositions relatives à la programmation budgétaire triennale pour la période 2023-2025, assorties des objectifs et des indicateurs de performance.

programmation des investissements en tenant compte de la mise en conformité de la situation légale du foncier qui les concernent dans le respect des dispositions législatives et organisationnelles relatives à l'expropriation pour cause d'utilité publique.

• **Indicateurs macroéconomiques 2023-2025 :**

	2020	2021	Loi de Finances 2022		Valeurs cibles		
			Prévision*	actualisation	2023	2024	2025
Taux de croissance du PIB (%)	-7,2	7,9	3,2	1,5	4,5	3,7	3,8
Valeur ajoutée agricole (%)	-8,1	17,8	-0,7	-13,0	12,9	4,0	4,4
Valeur ajoutée non agricole (%)	-6,9	6,6	3,7	3,8	3,6	3,8	3,9

(\*) Base 2007

Les perspectives de croissance de l'économie nationale à court et à moyen terme demeurent favorables malgré un contexte de fortes tensions sur les chaînes d'approvisionnement et sur les marchés des produits de base.

Le redressement des activités observé en 2021 devrait se poursuivre continuellement à l'horizon 2025, permettant ainsi à l'économie nationale de se rapprocher de sa tendance de long terme. En somme, la croissance du PIB serait d'environ 4% en moyenne annuelle entre 2023 et 2025.

La contribution de la consommation finale intérieure à la croissance du PIB serait de 1,9 point en 2023 et de 2,5 points en 2024 et 2025. La contribution de la formation brute de capital fixe devrait être de 1,1 point en 2023 et 1,2 point en 2024 et 2025. En ce qui concerne le commerce extérieur, sa contribution à la croissance devrait être positive pour se maintenir autour d'un point par année.

Les différentes opérations courantes avec le reste du monde devraient se solder par un déficit au niveau du compte courant de la balance des paiements de 3,8% du PIB en 2023 et 2024 et 3,5% en 2025.

